



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1101 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2024

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances informe le Conseil Municipal que l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément au même article du CGCT, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique

- Vu la loi de 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,
- Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires et notamment l'article 1^{er} ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3, relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du conseil Municipal,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023
20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :

10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1102 : REMBOURSEMENTS AUX ASSOCIATIONS - FRAIS DE PARTICIPATION – STAGES SPORTIFS 2023

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative rappelle aux membres du Conseil Municipal la participation de plusieurs associations à l'animation des stages sportifs organisés durant l'année 2023.

Il est proposé de rembourser les associations, ayant participé, des frais de participation à hauteur de 50€ (cinquante euros) par jour et par enfant.

Cette année, six associations ont participé, les frais de remboursement se répartissent ainsi :

- AS Contres	141 enfants x 50 €	7 050 €
- CAM Vallée du Cher Controis	10 enfants x 50 €	500 €
- EVEIL de Contres	135 enfants x 50 €	6 750 €
- KARATE CLUB SOLOGNE	11 enfants x 50 €	550 €
- ROLLER CLUB Controis	40 enfants x 50 €	2 000 €
- TENNIS CLUB Controis	40 enfants x 50 €	2 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'indemniser les six associations ainsi :

- AS Contres	7 050 € (Sept mille cinquante euros)
- CAM Vallée du Cher Controis	500 € (Cinq cent euros)
- EVEIL de Contres	6 750 € (Six mille sept cent cinquante euros)
- KARATE CLUB SOLOGNE	550 € (Cinq cent cinquante euros)
- ROLLER CLUB Controis	2 000 € (Deux mille euros)
- TENNIS CLUB Controis	2 000 € (Deux mille euros)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1103 : DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du Conseil Municipal d'une sollicitation du Trésor Public en vue d'une admission de dettes en créances éteintes.

Cette demande concerne des dettes d'assainissement dues au titre des années 2015 et 2016 pour un montant total de 82,24 €. La personne concernée a fait l'objet d'un dossier de surendettement dont l'ensemble des dettes a été totalement effacé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'admettre en créances éteintes une dette de 82,24 € (Quatre-vingt-deux euros et vingt-quatre centimes) concernant des factures d'assainissement de 2015 et 2016.
Cette somme sera imputée au budget annexe « Assainissement régie » - Article 6542.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1104 : MISE EN PLACE DES PRELEVEMENTS – FACTURATION ASSAINISSEMENT

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances explique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de mettre en place la possibilité de régler les factures d'assainissement par prélèvement mensuel ou à échéance.

Afin de faciliter le règlement de ces prestations, il est proposé au Conseil d'offrir aux usagers une nouvelle modalité de paiement et de les inviter, s'ils le souhaitent, à payer leur créance mensuelle ou à échéance par prélèvement automatique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De mettre en place le paiement par prélèvement bancaire pour les factures d'assainissement. Il est précisé que ce mode de paiement n'est pas obligatoire.

Ce mode de paiement s'appliquera à partir de janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

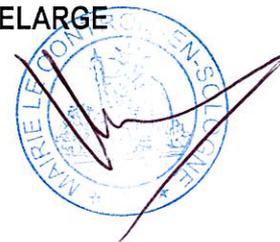
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023
20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1105 : DEMANDE DE SUBVENTIONS – CLASSE DE DECOUVERTE

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint aux sports et à la vie associative informe les membres du Conseil Municipal que trois écoles élémentaires de la Commune de Le Controis-en-Sologne souhaitent organiser des classes de découvertes :

Ecole	Nbre d'enfants	Lieu	Date	Montant
Ecole de Contres	44	Azay le Ferron (36)	du 27 au 29 Mars 2024	8 850,00
Ecole de Feings	61	Paris	du 21 au 22 Mars 2024	15 251,80
Ecole de Ouchamps	36	Lathus (86)	du 15 au 19 avril 2024	13 888,80

Aussi ces écoles sollicitent la commune pour l'obtention de subventions afin de diminuer la participation financière des familles. Il est proposé de verser un acompte de 3 000 € à chaque structure afin de leur permettre de faire face aux premières factures. Le solde de la subvention dont le montant total reste à déterminer pour chaque école sera versé en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) aux écoles suivantes, pour leur projet de classe de découverte :

- Ecole élémentaire de Contres
- Ecole élémentaire de Feings
- Ecole élémentaire de Ouchamps

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 à l'article 65748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1106 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL EAU DSP – ANNEE 2022 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, Maire délégué de Feings, référent réseaux, eau et assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, par 29 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Magali LEONARD, Hervé BARON, Estelle TRONSON) :

- Décide d'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023
20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORGUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1107 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT DSP – ANNEE 2022 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, Maire délégué de Feings, référent réseaux, eau et assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Magali LEONARD, Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON) :

- Décide d'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

20 NOV. 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1108 : ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS L'ORT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'opération de revitalisation du territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, est un outil mis à la disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville, d'un centre-bourg, dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Il est demandé un engagement de principe pour intégrer ultérieurement, par avenant, la convention d'opération de revitalisation de territoire, en cours de signature entre la commune de Montrichard Val de Cher, la commune de Saint-Aignan, la commune de Selles/Cher, la communauté de communes Val de Cher Controis avec l'Etat, le Conseil départemental de Loir-et-Cher et le Conseil Régional Centre Val de Loire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'utilisation de l'outil qu'est l'ORT pour porter et mettre en œuvre des projets de territoire
- De donner un accord de principe pour intégrer la commune de Le Controis en Sologne, via un avenant, dans la convention avec les communes de Montrichard Val de Cher, Saint-Aignan, Selles/Cher et la communauté de communes Val de Cher Controis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023

20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1109 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SUR LA STRUCTURE PERISCOLAIRE DE THENAY

Madame Séverine AUDIANE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires explique aux membres du Conseil Municipal que la précédente convention d'objectifs et de financement relative à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sur la structure périscolaire de Thenay s'est achevée le 31 décembre dernier.

Il convient donc de la renouveler pour continuer à bénéficier de l'aide financière de la CAF

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement CAF relative à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sur la structure périscolaire de Thenay.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023
20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1110 : CONVENTION DE DEPLOIEMENT DE L'ENT PRIMOT - ECOLE ELEMENTAIRE DE OUCHAMPS ET ECOLE ELEMENTAIRE DE CONTRES

Madame Séverine AUDIANE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires explique aux membres du Conseil Municipal que les écoles élémentaires d'Ouchamps et de Contres ont fait la demande de bénéficier d'un Environnement Numérique de travail (ENT).

Le Groupement d'intérêt Public « Région Centre InterActive », dénommé GIP RECIA répond à l'ensemble des critères de ce projet.

Il convient donc de finaliser une convention afin de lancer ce processus sur les structures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Estelle TRONSON, Michel QUENIOUX) :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de déploiement de l'ENT Primot dans les écoles élémentaires d'Ouchamps et de Contres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

20 NOV. 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 31

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POULLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1111 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » PROPOSEE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION 18, 28, 36 et 41

Madame Delphine BARDOUX, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines expose au Conseil Municipal qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les Centres de gestion du Cher, d'Eure et Loir, de l'Indre et du Loir et Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé » conformément au décret n°2011-1474 du 08.11.2011 et au décret n°2022-581 du 20.04.2022.

A l'issue de cette procédure, les Centres de Gestion du Cher, d'Eure et Loir, de l'Indre et du Loir et Cher ont souscrit au 01.01.2023 à une convention de participation pour le risque « Santé » auprès d'Intériale représentée par Sofaxis pour une durée de 6 ans.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial pour les collectivités et établissements publics de plus de 50 agents et pour les collectivités et établissements publics souhaitant, le cas échéant, modifier le montant et les règles de versement de leur participation employeur de façon défavorable au regard de l'existant (diminution de la participation employeur).

- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25.10.2023 pour l'adhésion à la convention de participation « santé » avec la participation de la collectivité à hauteur de 18€ par mois et par agent,
- Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 3 octobre 2023

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide, (Monsieur Eric MARTELLIERE ne prend pas part au vote) :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et SOFAXIS/INTERIALE, à effet au 1^{er} janvier 2024
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher et d'autoriser le Maire/le Président à signer cette convention,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité/établissement public en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé », à hauteur de 18€ par mois et par agent

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
10 novembre 2023

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir à COLLIN Guillaume), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine).

Absente excusée : POUILLAIN Anne-Laure

Madame Christiane LE PABIC est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-1112 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Madame Delphine BARDOUX, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines explique au Conseil Municipal que suite à la procédure d'avancement de grade, il convient d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 25/35^{ème}
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 30/35^{ème}
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} décembre 2023 comme suit :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 25/35^{ème} : **1 poste**
- ATSEM principal de 1^{ère} classe à 30/35^{ème} : **1 poste**
- ATSEM principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème} : **1 poste**
- Agent de maîtrise principal à 35/35^{ème} : **1 poste**
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème} : **1 poste**

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 17 novembre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

20 NOV. 2023
20 NOV. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE

